

Vérification de l'identité des électeurs



Ai-je besoin d'une
pièce d'identité?

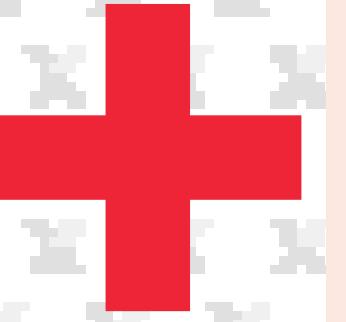
OUI!

**Vous n'avez pas la bonne
pièce d'identité?**

Apportez un document de chaque colonne.

PREUVE D'IDENTITÉ

- Certificat de naissance
- Bracelet d'un établissement de soins de longue durée
- Carte d'étudiant d'une université ou d'un collège
- Carte de la Société canadienne du sang
- Carte d'identité des Forces canadiennes
- Carte d'identité de l'Institut national canadien pour les aveugles
- Permis de conduire des TNO
- Permis d'armes à feu des TNO
- Permis de chasse de résident des TNO
- Carte d'employé du gouvernement
- Carte d'assurance-maladie
- Carte de bibliothèque
- Carte d'identité pour les prestataires de la sécurité de la vieillesse
- Passeport (Canada)
- Carte de numéro d'assurance sociale
- Carte de statut
- Carte d'identité de soins de santé d'Anciens combattants Canada



PREUVE DE RÉSIDENCE

- Déclaration solennelle
- Attestation de résidence délivrée par une bande autochtone ou un gouvernement autonome
- Relevé bancaire ou de carte de crédit
- Relevé du programme de prestations fiscales pour enfants
- Relevé de prestations d'invalidité
- Relevé d'assurance-emploi
- Talon d'un chèque du gouvernement
- Police d'assurance habitation
- Document d'évaluation de l'impôt foncier ou sur le revenu
- Relevé du programme de soutien au revenu
- Déclaration de résidence émise par : un refuge, un foyer pour personnes âgées ou un établissement de soins de longue durée
- Convention hypothécaire
- Relevé de pension
- Bail d'habitation
- Facture de services publics (téléphone, câble, électricité)
- Document de propriété d'un véhicule
- Carte d'électeur

Meilleures options :

Permis de conduire ou
carte d'identité générale
des TNO



Mettre à jour
votre permis de conduire
ou votre carte
d'identité émise
par le gouvernement,
c'est GRATUIT!

**Vous ne pouvez présenter
aucune pièce d'identité?**

Au bureau de scrutin, votre identité et votre lieu de résidence peuvent être confirmés par un autre électeur **QUI SE PORTE RÉPONDANT**; cette personne doit figurer sur la liste électorale d'une section de vote de la même circonscription électorale, fournir une pièce d'identité acceptable et prêter serment.

Si vous n'êtes pas sur la liste et que vous n'avez pas les bonnes pièces d'identité, vous pouvez **VOTER PAR CONNAISSANCE PERSONNELLE** au bureau du directeur du scrutin ou à un bureau de vote par anticipation dans une collectivité sans directeur du scrutin.

Je veux
voter, mais je
n'ai pas de pièce
d'identité.

